



**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU JEUDI 15 MAI 2025 A 20 HEURES 30**

**Présents :** M. ROMANET-CHANCRIN, M. BOIRAUD, Mme CHOLLAT, M. DEMARE (pouvoir de M. GRAU), Mme LONGVERT, M. DESSALLES, Mme GELIN, M. LAFORET, M. CHAMPLET, Mme RAPENEAU (pouvoir de M. DARBON), M. JAEG (pouvoir de Mme DAVID), M. FOREST, Mme CORDIER, Mme BERITON, M. PIGNARD, Mme PINET, M. JAMEY, Mme VOYER, Mme PETOZZI-PERRIN

**Excusés :** M. DARBON (pouvoir à Mme RAPENEAU), Mme DAVID (pouvoir à M. JAEG), M. GRAU (pouvoir à M. DEMARE), M. CHADEFAX, Mme NOVAT, Mme BESSON, Mme PACIFICI,

**Siège vacant :** M. PECHARD

**Secrétaire de séance :** Monsieur BOIRAUD

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 7 mai 2025

Le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal examine l'ordre du jour :

- Information sur les commandes par délégation
- Demande de subvention AVOC
- Subvention au RASED pour l'année 2024/202
- Fourniture et pose de jeux extérieurs
- Demandes de subventions pour la création de deux aires de jeux
- Convention avec le Syder pour le reversement des CEE
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Réfection de deux terrains de tennis
- Réfection de vitraux de l'église
- Prestation de mise en place d'un réseau fibre entre les bâtiments communaux
- Changement du réseau de téléphonie fixe des bâtiments communaux
- Revalorisation du tarif de restauration scolaire
- Revalorisation des tarifs de l'accueil de loisirs
- Questions diverses
- Informations diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de retirer le point n° 13 de l'ordre du jour, concernant la revalorisation des tarifs de l'accueil de loisirs, car il est nécessaire de travailler sur une évolution de ces tarifs au-delà d'une simple revalorisation liée à l'inflation. Ce point à l'ordre du jour sera reporté à la séance du mois de juin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour concernant le retrait du point n° 13.

**1) Information sur les commandes par délégation**

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a donné délégation au Maire de contractualiser des achats jusqu'à un montant de 15 000 €.

Dans le cadre de cette délégation, le Maire doit rendre compte au conseil municipal des commandes faites directement.

Depuis le 6 mars 2025, les achats suivants ont été réalisés :

Nature de la dépense	Prestataire	Montant HT
Fournitures administratives	CBI DIFFUSION	709,52 €
Réparation du condenseur de la chambre froide salle Renoir	CERFIC FROID	1275,24 €
Ajout de sirènes pour l'école maternelle	AKOUM ELEC	1099,00 €
Achat d'un souffleur	CALAD MOTOCULTURE	480,00 €
Inspection vidéo du forage des services techniques	CHIPIER	1500,00 €
Enveloppes avec logo	IMPRIMERIE CALADOISE	784,00 €
Hébergement du futur site internet et migration	TYPOCITY	2500,00 €
Révision voiture police municipale	POINT S	756,47 €
Achat ordinateur portable	LBI	966,50 €
Entretien et maintenance des défibrillateurs	D SECURITE	999,35 €
Remplacement d'une fenêtre à la buvette du stade	BENITO ET FOURNIER	1928,55 €

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'observations à formuler et prennent bonne note de cette information.

## 2) Demande de subvention de l'association AVOC

Madame GELIN indique que l'association AVOC a transmis sa demande de subvention ultérieurement au délai fixé, ce qui n'a pas permis de statuer au moment du vote du budget.

Elle propose de faire droit à cette demande en accordant une subvention d'un montant de 200 € à cette association.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer à l'association AVOC une subvention d'un montant de 200 €

**DIT** que les crédits seront imputés au budget 2025.

## 3) Attribution d'une subvention au RASED pour l'année scolaire 2024/2025

Madame LONGVERT explique que la commune est sollicitée par le RASED, réseau d'aide aux enfants en difficultés, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant d'1 € par élève.

Il est proposé de faire droit à cette demande et d'attribuer une aide de 359 € versée en 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'attribuer au RASED une subvention d'un montant de 359 € ;

**DIT** que les crédits seront imputés au budget 2025.

## 4) Fourniture et pose de jeux d'extérieurs

Monsieur DESSALLES expose que la commune a consulté deux prestataires pour la fourniture et pose de jeux d'extérieurs, certains pour le nouveau parc de la Grange Perret, et d'autres pour l'extension du parc de la mairie.

Les meilleurs tarifs ont été fournis par la société KOMPAN, qui propose les prestations suivantes :

Pour le parc de la Grange Perret : un ensemble de 4 jeux, fournis et posés, pour un montant de 19 193,50 €.

Les services techniques prendront en charge la préparation du terrain et la pose du revêtement sous les jeux, pour un montant de 237,24 €.

Pour le parc de la mairie : un ensemble d'agrès sportifs avec sol amortissant et un terrain multisports de 11 m \* 15 m, pour un montant de 45 327,61 €. Il convient d'ajouter à ce montant la réalisation de la dalle pour le terrain, qui serait confiée à l'entreprise Axima, pour un montant de 8 586,70 € HT.

Il est donc proposé d'accepter :

- Les deux offres de prix de l'entreprise KOMPAN pour un montant total de 64 521,11 € HT ;
- L'offre de prix d'AXIMA pour un montant de 8 586,70 € HT ;
- Les différents devis de fournitures qui seront mises en œuvre par les services techniques pour un montant de 237,24 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de fourniture et pose de jeux d'extérieurs de KOMPAN pour un montant de 64 521,11 € HT ;

**ACCEPTE** la proposition de prix de l'entreprise AXIMA pour la réalisation d'une dalle pour un montant de 8 586,70 € HT ;

**ACCEPTE** les propositions de fourniture de matériaux pour la réalisation des sols pour un montant de 237,24 €.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les devis correspondants.

#### **5) Demandes de subventions pour la création de deux aires de jeux**

Monsieur DESSALLES rappelle que la commune a élaboré un projet de création de deux aires de jeux dans les nouveaux parcs de la Grange Perret et de la mairie.

Ce projet se décline comme il vient d'être décrit dans le point n°4, pour un montant de 73 345,05 € de travaux, plus 1 654,95 € d'imprévus, soit un total de 75 000,00 € HT.

Il est proposé de solliciter l'aide financière du Département du Rhône au titre des appels à projet 2025, à hauteur de 30 % du montant des travaux, ainsi que l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à raison du même pourcentage.

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES HT</b>		<b>RECETTES</b>	
Montant des travaux	73 345,05 €	Subvention Département du Rhône 30 % sollicitée	22 500,00 €
Imprévus	1 654,95 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes 30 % sollicitée	22 500,00 €
		Autofinancement minimum 40 %	30 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>75 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>75 000,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal unanime,

**APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Rhône au titre de l'appel à projets 2025 pour les travaux de création de deux aires de jeux ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes pour les travaux de création de deux aires de jeux ;

#### **6) Convention avec le Syder pour le reversement de CEE**

Monsieur DEMARE indique que le Syder propose la signature d'une convention pour reverser à la commune le bénéfice de la vente de certificats d'économies d'énergie dans le cadre de travaux de rénovation du parc d'éclairage public.

Ainsi, il devrait reverser à la commune la somme de 14 618 € en 2025.

Il est proposé d'accepter les termes de cette convention, le principe et le montant du reversement.

Après délibération, le conseil municipal unanime,  
**APPROUVE** la convention de reversement des CEE avec le Syder ;  
**ACCEPTE** le reversement de la somme de 14 618 € ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les actes à venir concernant cette convention.

#### 7) Demande de subvention au titre des amendes de police 2025

Monsieur DEMARE expose que, comme chaque année, la commune va faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la redistribution des amendes de police pour financer des aménagements de voirie.

Cette aide est sollicitée dans le cadre des travaux d'aménagement d'un cheminement piétons/cyclable le long de la Route d'Herbain, entre les dernières maisons et le cimetière, côté ouest en direction de Saint Georges.

Ainsi, le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Montant des travaux	54 771,00 €	Subvention Département du Rhône 30 % Amende de police sollicitée	18 000,00 €
Maitrise d'œuvre, actualisation des prix et imprévus	5 229,00 €	Autofinancement minimum 70 %	42 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>60 000,00 €</b>

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police.  
**APPROUVE** le plan de financement tel que précisé ci-dessus.

#### 8) Réfection de deux terrains de tennis

Monsieur DESSALLES explique que la commune a consulté deux prestataires pour la rénovation de deux terrains de tennis, pour donner suite aux demandes du club compte tenu de l'état très vieillissant et potentiellement dangereux de ces deux terrains.

Deux solutions étaient envisageables : une réfection à l'identique, c'est-à-dire avec un revêtement en béton poreux, ou une réfection avec un revêtement de type moquette sablée.

La deuxième solution est beaucoup plus chère (le double du prix) en investissement, mais également en fonctionnement car il faut ajouter du sable tous les jours et balayer la surface.

La première solution est donc privilégiée.

Deux devis ont été fournis par deux entreprises :

- ST GROUPE pour un montant de 55 904,26 € HT
- LAQUET TENNIS pour un montant de 59 135,20 € HT

Il est donc proposé d'accepter l'offre de prix de l'entreprise ST GROUPE, mieux-disante, pour un montant de 55 904,26 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,  
**ACCEPTE** la proposition de réfection de deux terrains de tennis par ST GROUPE pour un montant de 55 904,26 € HT  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les devis correspondants.

### **9) Réfection des vitraux de l'église**

Monsieur DESSALLES indique que la commune a consulté deux prestataires pour la réfection de certains vitraux de l'église qui sont en très mauvais état.

Deux devis ont été fournis par deux entreprises :

- Monsieur Léo MARGAINE pour un montant de 11 564,79 € HT
- Monsieur Jean-Jacques FANJAT pour un montant de 17 971,70 € HT

Il est donc proposé d'accepter l'offre de prix de Monsieur Léo MARGAINE, mieux-disante, pour un montant de 11 564,79 € HT.

Il est également proposé de commander la réfection du vitrail de Jeanne d'Arc, qui est également très endommagé, pour un montant de 7 608,59 € HT.

Le montant total de réfection sera donc de 19 173,38 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de réfection des vitraux de l'église par Monsieur Léo MARGAINE pour un montant de 19 173,38 € HT

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les devis correspondants.

### **10) Mise en place d'un réseau multiservices entre les bâtiments communaux**

Monsieur LAFORET expose que la commune souhaite réaliser un réseau entre les bâtiments communaux afin d'accroître la performance et la sécurité des réseaux informatiques.

La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES propose la réalisation de cette prestation pour un montant de 34 993,07 € HT, auquel il faut ajouter annuellement la location des fourreaux pour un montant de 1 204,09 € HT.

La location des fourreaux est nécessaire car ils restent la propriété d'Orange, qui facture une redevance pour cette occupation.

La société ORANGE a été consultée sur le même besoin. Elle n'a pas souhaité répondre à cette demande mais nous a proposé un système par routeurs, bien plus onéreux que le système actuel, d'une technologie ancienne et ne correspondant pas à ce que nous recherchons.

Il est donc proposé d'accepter l'offre de prestation de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES. Les frais engendrés devraient être amortis par les gains sur les frais de téléphonie.

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 1 abstention (M. JAMEY), après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** la proposition de réalisation d'un réseau entre les bâtiments communaux par la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES pour un montant de 34 993,07 € HT ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les devis correspondants.

### **11) Mise aux normes de la téléphonie des bâtiments communaux**

Monsieur LAFORET explique le, dans le cadre de la mise en place du réseau informatique entre les bâtiments communaux, ainsi que pour pallier la suppression du réseau cuivre sur la commune, il convient de mettre aux normes les outils de téléphonie utilisés.

La société SE2I propose de migrer vers une solution de téléphonie 3 CX, qui est un système informatique intégré, permettant de gérer les appels tant des téléphones fixes que des portables, et de centraliser tous les abonnements en mairie.

Le montant de la prestation – fourniture du système, paramétrage et fourniture des téléphones fixes – s'élève à 10 555,00 € HT.

Il est proposé d'accepter cette offre de prestation.

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 1 abstention (M. JAMEY), après en avoir délibéré,  
**ACCEPTE** la proposition de mise aux normes de la téléphonie des bâtiments communaux par la société SE2I pour un montant de 10 555,00 € HT ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le ou les devis correspondants.

### **12) Revalorisation du tarif de restauration scolaire**

Madame LONGVERT indique que le prix du repas au restaurant scolaire a été fixé à 4,65 € en 2024.

Il est donc proposé de revaloriser le montant facturé aux familles, en limitant la hausse à 2 % et en fixant le prix du repas enfant à 4,75 € à compter de la rentrée scolaire 2025.

Le prix du repas adulte suivrait la même évolution et passerait de 8,20 € à 8,35 €.  
Le prix du panier repas, à 1,15 € actuellement, pourrait être fixé à 1,20 €.

Après délibération, le conseil municipal unanime,  
**APPROUVE** la revalorisation des tarifs de restauration scolaire pour la rentrée 2025 ;  
**FIXE** les montants à : 4,75 € pour le repas enfant, 8,35 € pour le repas adulte et 1,20 € pour le panier ;

### **13) Questions et informations diverses**

- a) Prochaines réunions du conseil municipal : **mercredi** 18 juin 2025.
- b) Monsieur le Maire indique qu'une plaque commémorative a été ajoutée à la Chartonnière car il manquait le nom d'un spahi mort lors de la libération du secteur le 3 septembre 1944. Il remercie les membres du Souvenir Français qui se sont occupés de la mise en place de cette plaque.
- c) Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Rotary Club qui remercie la commune pour la mise à disposition de la salle Renoir lors du salon des Vins. Ils ont remis un chèque de 20 000 € à l'Oasienne.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de question, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 21h10.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : MERCREDI 18 JUIN 2025**  
**(sur convocation et sauf information contraire)**

Le secrétaire de séance  
Patrick BOIRAUD



Le Maire  
Michel ROMANET-CHANCRIN

